



IMP. PHOT. ARON FRÈRES, PARIS.

MADAME PAIN
PAR AUBRY-LECOMTE

MADAME PAIN

(THÉRÈSE-ROSALIE SÉZILLE DE MONTARLET)

— 1773-1859 —

PAR

M. Alexandre SOREL

MEMBRE TITULAIRE

A chaque époque, il existe des personnes qui, sans atteindre les hauteurs de la célébrité proprement dite, n'en laissent pas moins dans la mémoire de leurs contemporains un souvenir ineffaçable. Telle fut Madame Pain qui, pendant plus de quarante années, joua un rôle tout particulier dans la vie compiégnoise.

C'est le 12 septembre 1773 que naquit, à Noyon, Thérèse-Rosalie Sézille de Montarlet. Son père était bachelier en droit et procureur au bailliage de la même ville où déjà son grand-père Guillaume Sézille exerçait les fonctions de greffier en chef de l'Élection.

L'éducation de la jeune fille, élevée auprès de ses parents, se ressentit quelque peu du courant des idées qu'avaient propagées les écrits de Voltaire, de Rousseau et des Encyclopédistes du XVIII^e siècle. On développa surtout chez elle le goût de la musique, et, chose extraordinaire pour le temps, on dirigea ses principales études vers le violoncelle sur lequel elle acquit un véritable talent et qu'elle pratiqua jusque dans les dernières années de sa vie.

Madame Pain allait avoir seize ans au moment où éclata la Révolution de 1789 à laquelle son père applaudit. Aussi,

quand la loi du 16 août 1790 créa à Noyon un tribunal de district composé de cinq juges et de quatre suppléants, Sézille fut élu au nombre de ces derniers. Quelques années plus tard, il quitta Noyon et alla demeurer à Paris, enclos de la Cité, en face du Palais-de-Justice, où il exerça la profession d'*Homme de loi*; on appelait alors ainsi tous ceux qui s'occupaient d'affaires litigieuses. C'est à ce titre que nous le trouvons, le 29 messidor an 2 (17 juillet 1794), dans le prétoire du Tribunal révolutionnaire comme défenseur des infortunées Carmélites de Compiègne qui expièrent sur l'échafaud l'imprudence inqualifiable qu'elles avaient commise en échangeant avec plusieurs ennemis de la Révolution, notamment avec Mulot de la Ménardière qui partagea leur sort, une correspondance des plus compromettantes pour elles au point de vue politique. Comment l'ex-procureur de Noyon avait-il été chargé d'une telle défense ? Était-ce en qualité de compatriote que les accusées l'avaient choisi, ou bien devait-il cette pénible mission à l'indication de Toussaint-Gabriel Scellier, originaire de Compiègne, qui, par une bizarrerie du sort, présidait lui-même l'audience le jour où ce tribunal de sang rendait la terrible sentence ? nous ne saurions le dire ; mais ce que nous pouvons affirmer c'est que quelque fussent le talent et les efforts du défenseur, sa parole, à supposer qu'elle se fut produite librement, ne pouvait avoir aucune influence sur l'esprit de jurés décidés à l'avance à condamner tous ceux que Fouquier-Tinville traduisait devant eux¹. Quoiqu'il en soit, le séjour à Paris permit à la jeune Sézille de se perfectionner dans la musique : elle prit des leçons des professeurs les plus distingués, et bientôt elle put elle-même faire sensation dans les salons qui, malgré le péril que chacun avait à redouter, étaient chaque jour le rendez-vous des artistes de tout genre. Ses avantages physiques, sa grâce naturelle, son talent exceptionnel, tout d'ailleurs

1. Voir notre publication : *Les Carmélites de Compiègne devant le Tribunal révolutionnaire* (1878).

devait contribuer à appeler sur elle les regards les plus sympathiques.

C'est probablement dans une de ces réunions qu'elle rencontra pour la première fois Joseph Pain, jeune homme du même âge qu'elle¹, qui en 1792, avait fait représenter avec succès une pièce de théâtre intitulée *Saint-Far ou la délicatesse de l'Amour*, comédie-vaudeville qu'il avait, dit-il, composée alors qu'il n'avait encore que seize ans.

Joseph Pain n'était pas ce qu'on est convenu d'appeler un beau garçon ; lui même a pris soin de nous édifier sur son physique, car voici le portrait qu'il a fait de sa propre personne, et certes il n'est pas autrement flatteur :

Vous avez tous vu, je crois,
L'Apollon du Belvédère ;
C'est un bel homme j'espère ;
Il n'est pas fait comme moi.
Ventre gros, jambe fluette,
Dos rond, main assez bien faite,
Petits yeux, nez en trompette,
Barbe claire et laide peau...
Si, selon certain passage,
Dieu m'a fait à son image,
A coup sûr, Dieu n'est pas beau.

.

La fortune ne venait pas non plus compenser l'absence de beauté, si l'on en croit la description qu'il a faite de son propre intérieur, dans des couplets intitulés *Le ménage de garçon*, qu'Alexis de Garaudé a mis en musique et que chacun fredonnait dans ma tendre jeunesse, alors qu'on aimait encore à chanter, dans les cercles intimes. Ces couplets débutaient ainsi :

Je loge au quatrième étage,
C'est-là que finit l'escalier.
Je suis ma femme de ménage,
Mon domestique et mon portier.

1. Il était né à Paris, le 4 août 1773.

Des créanciers quand la cohorte
Au logis sonne à tour de bras,
C'est toujours, en ouvrant ma porte,
Moi qui dis que je n'y suis pas.

De tous mes meubles l'inventaire
Tiendrait... un carré de papier ;
Pourtant je reçois d'ordinaire
Des visites dans mon grenier.
Je mets les gens fort à leur aise ;
A la porte un bavard maudit,
Tous mes amis sur une chaise,
Et ma maîtresse sur mon lit.

.

Mais, comme on le voit, à défaut de fortune et d'extérieur séduisant, Joseph Pain avait de l'esprit, beaucoup d'esprit.

Or Mademoiselle Sézille était de ces femmes qui placent avec raison, surtout chez un homme, l'esprit au-dessus de la beauté ; cette dernière, en effet, s'évanouit promptement, tandis que l'autre demeure toujours. D'ailleurs, une tirade chaleureuse et un coup d'archet plein de sentiment avaient pu suffire pour mener bien loin deux cœurs aussi jeunes ; ils s'aimèrent donc, et le 9 thermidor an III (27 juillet 1795), juste un an, jour pour jour, après la chute de Robespierre, Joseph-Marie Pain et Thérèse-Rosalie Sézille de Montarlet, contractaient mariage à la mairie du IX^e arrondissement, (aujourd'hui IV^e).

Cette union était-elle vraiment bien assortie ? Il est permis d'en douter. Les deux époux atteignaient, à quelques semaines près, leur 22^e année, ce qui pouvait être déjà un grand danger pour l'avenir. De plus, l'un et l'autre, en qualité d'artistes, se laissaient aller à des vellétés d'indépendance qui ne se concilient pas toujours avec les exigences d'un ménage ; ils avaient bien pu céder à un élan passionné d'autant plus fragile qu'il était plus violent, mais ils ne s'étaient peut-être pas suffisamment rendu

compte que la satiété n'arrive que trop vite quand l'affection n'est pas greffée sur une estime réciproque.

Tout démontre d'ailleurs que le pauvre Joseph Pain n'était pas fait pour une union durable.

En effet, après avoir décrit son physique, il s'est appliqué, suivant sa propre expression, à *crayonner son moral*; or voici ce qu'il en a dit :

J'ai l'humeur capricieuse,
Mélancolique, amoureuse,
Romanesque et généreuse ;
Dans mes projets de bonheur,
Je fus souvent assez bête
Pour laisser faire à ma tête,
Et pour m'en prendre à mon cœur.

J'ai d'honnêtes sentiments,
Du respect pour la morale,
Du bon sens par intervalle,
Et de l'esprit par momens.
Je fus souvent satirique ;
Pourtant, je suis pacifique ;
Jouir est mon but unique,
Et dès longtemps j'ai fait don
De mes jours à la paresse,
De mes nuits à la tendresse,
Et du reste à la raison.

Et plus tard, quand Lenoble, artiste distingué, modela son profil, lui-même mit au bas de ce portrait le quatrain suivant :

J'ai trop servi l'amour ; j'ai rêvé l'amitié
Et fait de cette vie un usage funeste ;
Mon cœur en a trahi la plus belle moitié,
Et ma tête a gâté le reste.

Devant une telle profession de foi, l'harmonie conjugale ne pouvait que courir de véritables dangers. Quoiqu'il en soit, les premières années de cette union, semblent n'avoir rien laissé à désirer, et, quand le 23 thermidor an IX

(11 août 1801), c'est-à-dire au bout de six années de mariage, M^{me} Pain mit au monde un premier enfant, son mari fit appel à sa muse, et adressa à son fils nouveau-né une épître commençant ainsi :

Gage chéri, premier gage d'amour,
O toi, qui viens de commencer la vie,
Reçois les vœux de mon âme ravie ;
Puissent les dieux les exaucer un jour !
A ton oreille encor ma voix est étrangère ;
Un voile même étendu sur tes yeux
Te prive encor de la clarté des cieux,
Et ne te permet pas de distinguer ta mère.
O mon ami, lorsque tu la verras,
Il lui faudra donner, en lui tendant les bras,
De tes caresses la première ;
Elle paîra les soins que prend de toi
Sa sensibilité profonde ;
Oui, la première à ta nourrice, et moi
Je n'exige que la seconde.
Enivré du bonheur de la paternité,
Dans ton avenir je m'élance,
Et mon esprit, dans son impatience,
Pour toi parcourt avec rapidité
Tous les progrès de l'existence....

Et l'heureux père, après avoir cherché, à travers le prisme de sa tendresse, à deviner ce que devrait être en grandissant ce fils si désiré, et après s'être attaché à le prémunir contre les dangers qui pourraient le menacer, s'écriait :

Si tout succède à mes soins généreux,
Tu béniras ton existence.
A te voir satisfait je mets ma jouissance.
Du bonheur de son fils qui ne serait heureux ?
Quand tu seras en âge de les lire,
Je t'offrirai ces vers, fruit d'un doux sentiment ;
Tu verras que sans art j'essayais de l'écrire,
Et que j'attendais l'homme, en parlant à l'enfant.

De mon meilleur ami, mon respectable père,
J'ai reçu, jeune encore, les bienfaits avis ;
Je mets toute ma gloire à les avoir suivis.

Ah ! jouissant d'un sort aussi prospère,
Aux enfants qu'à tes vœux donnera l'Éternel,
Puisses-tu répéter d'une voix bienfaisante
Les utiles leçons qu'ici je te présente,
Et payer ton tribut à l'amour paternel !

Hélas ! ces vers adressés au cher enfant ont bien pu être lus plus tard par ce dernier, mais assurément il n'en a jamais compris toute la délicatesse.

Voici, en effet, ce que Joseph Pain n'avait certainement pu prévoir.

Vers la fin du xviii^e siècle, on voyait à Paris, au milieu de la rue Saint-Nicaise, de vastes bâtiments dépendants de l'ancien Hôtel de Longueville, dont l'entrée principale était rue Saint-Thomas-du-Louvre et qui fut démoli plus tard pour l'agrandissement de la place du Carrousel. Une partie de ces bâtiments servait de magasins pour les décors de l'Opéra : plus tard, un célèbre violoniste italien, nommé Fridzeri, y transporta l'Académie philharmonique qu'il avait primitivement fondée au Palais-Royal. Or, le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), on y donnait dans la soirée un grand concert. Déjà le monde était réuni et les artistes, à leur place, exécutaient quelques sonates d'Haydn ou de Mozart, quand vers huit heures une explosion épouvantable se fit entendre et sema la terreur dans tout le quartier qui forme aujourd'hui la place du Carrousel. C'était la machine infernale destinée à faire sauter le premier consul Bonaparte et son entourage, au moment où il se rendait au théâtre de l'Opéra, situé alors rue de Richelieu. Tout le monde connaît les détails de cette criminelle tentative qui fit plusieurs victimes ; je ne les reproduirai donc pas et me bornerai à citer le passage suivant des mémoires d'Alissan de Chazet, parce qu'il se rapporte à mon sujet et que l'auteur de ces mémoires, homme de lettres lui-même, était le rival de Joseph Pain.

L'explosion de la machine infernale, rue Saint-Nicaise, fut si violente, dit-il, que la secousse ébranla toutes les maisons et cassa toutes les vitres, depuis le Carrousel jusque sur la place du Palais-Royal. J'arrivais de Saint-Germain pour voir une pièce nouvelle au Vaudeville. Je fus très surpris de trouver les acteurs dans la rue en grand costume : Sara Lescot en robe de satin ; Henri avec un habit à paillettes, brodé sur toutes les coutures, etc., etc. Le bruit avait été si épouvantable, que la troupe ne put résister au désir de savoir la cause de cette commotion. On donnait, ce jour-là, un grand concert chez Fridzeri, hôtel de Longueville, place du Carrousel. Au moment de l'explosion, une dame, très forte sur la basse, jouait un concerto ; elle eut son instrument brisé en mille morceaux ; les éclats de bois pénétrèrent fort avant dans les chairs ; elle garda le lit six mois, et faillit périr des suites de cet accident¹.

Quant à Fridzeri, ruiné par ce désastre, il quitta Paris et se réfugia en Belgique, ce qui lui fit dire que c'est de la rue Saint-Nicaise qu'il a sauté jusqu'à Anvers².

La dame très forte sur la basse, dont parlait Alissan de Chazet, n'était autre que Madame Pain qui commençait alors une grossesse. La frayeur bien naturelle qu'elle éprouva et les blessures que lui fit son instrument, causèrent en elle un trouble nerveux qui eut les conséquences les plus funestes pour le malheureux enfant qu'elle portait dans son sein. Le développement de la partie cérébrale ne se fit qu'imparfaitement chez ce dernier, et quand, le 23 thermidor suivant, c'est-à-dire le 11 août 1801, sept mois et demi après l'événement de la rue Saint-Nicaise, elle accoucha, l'enfant qu'elle mit au monde avait les facultés intellectuelles singulièrement altérées. Sans être un idiot proprement dit, il présentait tous les caractères de ce qu'on appelle vulgairement un simplet, un innocent ; mais cet état ne se révéla aux parents qu'au bout de quelques années, car, à part cet amoindrissement de l'intelligence, tout indiquait chez lui une force et une santé à toute épreuve.

1. *Mémoires, Souvenirs, Oeuvres et Portraits*, par Alissan de Chazet, t. III, p. 70. — Paris, 1837.

2. Choron et Fayolle, *Dict. hist. des Musiciens*, t. I, p. 243, déc. 1810.

Pendant que la mère s'attachait au berceau de ce nouveau-né qu'elle ne quittait que pour se livrer à ses études favorites, Joseph Pain continuait à se lancer plus que jamais dans le monde des artistes et s'adonnait surtout au théâtre. Le nombre de pièces qu'il composa tantôt seul, tantôt en collaboration avec plusieurs hommes de lettres, s'éleva, d'après son aveu, à plus de deux cents, et plusieurs d'entre elles firent courir tout Paris, suivant l'expression consacrée en pareille matière. Parmi ces dernières, on peut citer *Fanchon la Vielleuse*, comédie en trois actes, dont nos grand'mères parlaient toujours avec enthousiasme, et qu'il avait composée en 1800, pour le théâtre du Vaudeville, avec Jean-Nicolas Bouilly, l'auteur des *Contes aux Enfants de France*, ce qui fit dire à quelque mauvais plaisant que la pièce était de résistance, puisqu'on y trouvait du Pain et du Bouilly. Ce jeu de mots prouve une fois de plus le danger qu'il y a d'associer, dans une œuvre quelconque, deux noms dont le rapprochement peut prêter à une allusion plaisante.

Voici en quels termes Bouilly parle de sa collaboration avec Joseph Pain et des succès qu'obtint la pièce de *Fanchon la Vielleuse* :

« Pour atteindre mon but, il fallait mettre dans la bouche de Fanchon des couplets dignes des Lattaignant, des Collé, des Panard, dont elle était autrefois entourée. Je crus donc m'adjoindre un collaborateur qui pût me seconder dans cette grande entreprise, dont tout semblait d'avance m'assurer le succès ; je m'associai mon ami Joseph Pain, qui portait jusqu'au purisme, l'élégance du style, et dont la lyre harmonieuse et facile nous fut d'un bien grand secours dans l'ouvrage que nous composâmes ensemble. Il est doux de pouvoir jeter en passant, sur sa tombe, ce rameau de l'amitié.

» Ce fut près de Paris, au château de Bagnolet, qui appartenait alors à la femme adorable dont le récit sur Fanchon m'avait inspiré ; ce fut pendant le premier mois du bel automne, sous une épaisse et fraîche verdure entourée des plus belles fleurs ; ce fut surtout dans la société de femmes aimables, amies de la dame du château et dont nous consultations le goût et le

tact si fin des convenances, que nous composâmes une comédie-vaudeville en trois actes qui fut agréée par le Comité de lecture avec enthousiasme et qui bientôt valut à l'administration ce succès de vogue. C'était la première fois depuis la Révolution, qu'on voyait paraître sur la scène des gens de qualité, des abbés sybarites et de simples artisans portant chacun sa physionomie et formant une bizarrerie à la fois curieuse, neuve, attachante.

» L'impératrice Joséphine avait assisté secrètement à la première représentation de cet ouvrage : elle m'en fit adresser par Deschamps, les plus gracieuses félicitations et le récit qu'elle en daigna faire à Napoléon, inspira à celui-ci le désir de connaître la pièce. Il vint, en effet, plusieurs fois au Vaudeville, sous le plus simple vêtement, et, placé tout au fond d'une baignoire, seul avec un de ses aides de camp, il aimait à se reposer un instant des grands projets dont son imagination dévorante était remplie, et à se mêler parmi les joyeux habitués du salon de belle vieillesse. » (*Mes Récapitulations*, par J. Bouilly, p. 309, 310 et 311.)

Joseph Pain compta encore parmi ses collaborateurs les esprits les plus fins de l'époque tels que Vieillard, du Mersan, Dupin, Désaugiers, Amelot, Simonin et Cartouche.

Il composa aussi un grand nombre de poésies de tous genres, écrivit en 1819, sous le titre de *Voyage au hasard*¹, un ouvrage humoristique, et, plus tard, il publia, en collaboration avec C. de Beauregard, *Les nouveaux tableaux de Paris, ou Observations sur les mœurs et usages de Paris*².

Cependant, cette existence vagabonde dans les coulisses de théâtre et dans les ateliers, ne pouvait qu'amener dans le ménage un certain désaccord ; aussi, comprenant que la vie commune n'était plus possible, les deux époux profitèrent-ils de la loi existant alors pour obtenir, le 10 mars 1814, un divorce par consentement mutuel.

Joseph Pain confia alors à sa femme *son premier gage d'amour* qui aurait été pour lui un véritable embarras ; ce

1. *Voyage au hasard*, par Joseph Pain, 2 vol. in-12, avec gravures. — Paris, Veuve Perronneau, 1819.

2. Deux volumes in-12, avec gravures et vignettes. — Paris, Pillet aîné, 1828.

faisant, il reconquit sa liberté de célibataire, se livra sans cesse au plaisir qu'il qualifiait « *la grande affaire de la vie* », et chercha par tous les moyens à combler dans sa bourse les vides qui s'y creusaient chaque jour de plus en plus.

Déjà, pour se ménager la faveur impériale, il avait, à la suite de *Monsieur de Crac dans son petit Castel*, l'un des chefs-d'œuvre de Collin d'Harleville, fait représenter au Théâtre-Français, le 3 avril 1810, une scène à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, et, quelques jours après, il donnait à l'Odéon, en collaboration avec du Mersan, une comédie en un acte et en vers intitulée : *Encore une partie de Chasse* ou le *Tableau d'histoire*, comédie remplie d'allusions à l'Empereur ; puis quand vint la Restauration, sa muse changea sa lyre d'épaule et se tourna du côté du soleil levant. Je n'en veux d'autre preuve que deux quatrains impromptus qu'il composa alors : le premier, ayant pour titre : *Inscription pour une porte royale* ainsi conçu :

Je suis la porte d'un bon Roi ;
De quelque nom que l'on te nomme,
Lève le marteau sans effroi ;
Si le ciel t'a fait honnête homme,
Je n'ai pas de verroux pour toi.

Et dans le second, intitulé : *Pour le buste du roi*, il s'écriait :

Vive le Roi ! plus de parti, de lutte.
D'un père secondons les soins religieux ;
Et s'il faut que chez nous encore on se dispute,
Disputons nous, Français, à qui l'aime le mieux !

C'était, comme on le voit, de la dernière flatterie ; aussi, quand, en 1820, parut le volume des poésies de Joseph Pain, l'auteur, brûlant ce qu'il avait adoré, eut grand soin d'éliminer tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de *l'Ogre de Corse*.

En outre, il collabora au *Drapeau blanc*, journal que di-

rigeait Martainville, et qui avait pris pour épigraphe : *Vive le Roi!.... Quand même.*

Cette attitude fut largement récompensée par le gouvernement des Bourbons, et, après avoir été investi des fonctions de censeur dramatique, le fécond vaudevilliste fut inscrit sur le registre des fonds spéciaux pour une pension de 3,000 fr., ce qui d'ailleurs ne l'enrichit pas davantage, car le 28 novembre 1830, il mourut, ne laissant pas même, disent ses biographes, de quoi se faire enterrer. En effet, l'inventaire qui fut dressé le 8 décembre suivant, dans le logement qu'il occupait à Paris, rue de la Ferme des Mathurins n° 7, constata que son mobilier n'avait qu'une valeur totale de 376 fr. et qu'il ne possédait que dix francs d'argent comptant. En revanche, son passif s'élevait à plus de 5,000 fr. Ainsi se trouvait réalisé le vœu que, de son vivant, il avait formulé en disant :

Puisqu'il faut, bon gré mal gré,
Que de ce monde je sorte,
Je préviens que peu m'importe
L'endroit où je dormirai.
Point de cénotaphe riche ;
Qu'on y mette cette affiche :
« Ci-gît, au fond de sa niche,
Qui fit du mal et du bien ;
Qui fit des vers, de la prose ;
Jamais il ne fut grand'chose
Et maintenant il n'est rien.

Du reste, l'humeur joyeuse dont il avait fait montre si longtemps l'avait complètement abandonné dans les derniers moments de sa vie, et c'est avec une profonde amertume, que lui, qui avait tout sacrifié au plaisir, écrivait le 24 juillet 1830, c'est-à-dire quatre mois avant sa mort, à celle qui, malgré le divorce, portait toujours son nom et qui avait continué avec lui une affectueuse correspondance, les lignes suivantes :

« J'étais trop souffrant pour répondre sur le champ à votre lettre. Je suis sensible aux inquiétudes que vous avez sur ma santé ; elles sont hélas ! très fondées ; la maladie empire tous les jours, me mine, me ruine et m'enverra bientôt au rendez-vous général. La vie a trop peu de charmes pour moi pour que je ne voie pas les approches de l'heure fatale avec calme, et, si je ne craignais de me vanter, avec un secret plaisir. Que faire de la vie quand on s'y ennuye, que l'on n'a pas d'avenir, que l'imagination s'endort de fatigue et qu'on est sur le point de ne plus vivre que de la vie animale ? Végéter et souffrir. Vous ne retrouvez ici aucune trace de cette gaieté qui perçait jadis, même à travers mes chagrins ; elle est partie avec ma santé : puissé-je aller bientôt la rejoindre ! »

Aujourd'hui, qui songe à l'auteur de *Fanchon la Vieilleuse* ? Personne : son nom, est même pour la plupart des gens, une véritable énigme, et les refrains populaires qui avaient défrayé tant de réunions joyeuses, ne lui ont pas survécu. *Sic transit gloria mundi* !... Tout est rentré dans le silence pour lui.

Après le mariage de sa fille, M. Sézille de Montarlet, qui avait perdu sa femme, s'était fait nommer, en 1797, juge au tribunal civil de Versailles, fonctions qu'il remplit jusqu'au mois de mars 1800, époque de la reconstitution des tribunaux de première instance ; puis, quelques années plus tard, il vint s'établir à Compiègne et y acheta, le 5 mars 1806, une propriété, sise en dehors de la Porte-Chapelle, dans le quartier qu'on appelait alors le *faubourg de Thionville* ou *Tous-les-Diables*¹. C'est aujourd'hui le siège des bureaux de l'Administration forestière. Le 6 brumaire an XII (23 novembre 1803), un arrêté du premier Consul Bonaparte, désigna M. de Montarlet comme avoué près le tribunal civil de Compiègne. Il exerçait encore ce ministère le 20 mars 1812, jour où il acquit de Pierre Creuziat, une petite

1. Cette dernière dénomination provenait, suivant M. Aubrelieque (*Rues, Hôtels et Quartiers anciens de la ville de Compiègne*), soit de l'éloignement de ce quartier du centre de la ville, soit du séjour de quelques familles protestantes, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.

maison, portant actuellement le n° 11 de la rue d'Alger, et dépendante du pensionnat de jeunes filles que dirige Mademoiselle Chaintron. C'est là qu'il mourut le 19 juin 1826, à l'âge de 85 ans.

Quant à Madame Pain, elle s'était partagée entre les soins à donner à son fils et l'étude de la musique qui la fit signaler, en 1811, dans le *Dictionnaire historique des musiciens*, de Choron et Fayolle, en ces termes :

« Pain (Madame), amateur à Paris, est une virtuose distinguée sur le violoncelle, instrument encore plus extraordinaire sous la main d'une femme que le violon. »

Cependant, aussitôt son divorce prononcé, elle quitta elle-même Paris, et vint, avec son petit Jules (*Parvus Julius*), se réfugier à Compiègne auprès de son père.

C'est alors qu'elle continua cette vie d'abnégation et de dévouement maternel, que le *Progrès de l'Oise* du 19 février 1859 a dépeinte d'une façon si touchante que je ne saurais mieux faire que d'en reproduire les termes :

A ce moment de la vie où s'ouvre pour les femmes un avenir plein de douces espérances et de saints devoirs, Madame Pain sur le point d'être mère fut l'une des victimes de l'attentat connu sous le nom de la *machine infernale*; la commotion violente qu'elle reçut au lieu même de l'explosion, réagit d'une manière immédiate et funeste sur l'enfant qu'elle mit au monde aussitôt après, et elle eut plus tard la douleur de reconnaître que la lumière de l'intelligence n'éclairerait pas cette vie ouverte sous de si tristes auspices.

Fort de son courage maternel, de son espoir en Dieu, de sa foi en elle-même, elle se retira avec son fils dans la solitude aux portes de Compiègne, et là, elle s'appliqua uniquement à rechercher en lui, pour les développer ensuite, les aptitudes qui auraient survécu au naufrage des facultés intellectuelles.

Quand elle crut que tout n'avait pas disparu, quand elle eut entrevu quelques lueurs de raison dans cet enfant, elle osa demander à l'éducation des prodiges; l'éducation les lui donna et l'on aurait raison de dire que madame Pain fut, en quelque sorte, une seconde fois mère de ce fils qui lui a survécu. Elle lui apprit à parler, à lire, à écrire, à compter; elle en fit même un musicien

d'une exécution exacte et sûre; il devint son compagnon, son aide dans les mille soins du ménage et même dans la culture et la pratique de son art bien-aimé. Cet incroyable triomphe de l'amour maternel, elle le dut à la rectitude, à la fermeté de son intelligence et de sa volonté.

Quoique naturellement bienveillante, Madame Pain disait sa pensée librement, et sans détours sur les hommes et sur les choses. Arrêtée dans ses principes, droite et sincère en tout, elle éprouvait une répugnance extrême pour les gens qui, après avoir semé la calomnie, pressent d'un air bénin la main de ceux qu'ils viennent de déchirer; elle avait une *haine vigoureuse*, contre toutes sortes d'hypocrisies; enfin (chose plus rare qu'on ne croit), elle *aimait* ses amis... Aussi lui sont-ils restés fidèles.

Nous ne voulons rien dire du bien qu'elle sut faire avec une modique fortune. Dieu qui voit tout, lui en a sans doute déjà tenu compte en lui donnant la récompense due à une longue existence passée dans les devoirs de mère les plus pénibles, et dans la pratique des vertus dont la société fait le plus grand cas, parce qu'elle y trouve à la fois son charme et sa sécurité.

Jean LETERMELIER.

C'est bien sous cet aspect que je l'ai connue il y a quarante-cinq ans, alors que j'étais tout jeune encore et qu'elle avait atteint déjà sa soixante-douzième année. Elle habitait pendant l'hiver rue d'Alger, et pendant l'été à *Tous-les-Diables*; c'était sa maison de campagne, et tous les jeudis, aussi bien dans un endroit que dans l'autre, elle réunissait l'élite des artistes musiciens de Compiègne, parmi lesquels figuraient MM. Cardon, Ternizien, Martial Lequeux, Fillyon, Emart, Legrignoux, Hennecart et autres; on consacrait ainsi plusieurs heures de l'après-midi à l'exécution des chefs-d'œuvre des grands maîtres, tels que Mozart, Beethoven, Haydn, etc., etc.

En outre, chaque année, elle allait, toujours avec son fils, passer quelque temps à Paris et descendait rue de l'Echelle, à l'*hôtel du Gaillardbois*, modeste établissement qui avait le privilège de recevoir la plupart des Compiégnois en voyage, et là encore, elle provoquait des réunions musicales qui offraient le plus grand charme. Bien mieux,

le jour de la Sainte-Cécile, qu'elle considérait comme étant sa propre fête, elle organisait dans sa petite maison de la rue d'Alger un concert exceptionnel, et malgré la distance et la fatigue d'un voyage en diligence, des artistes de l'Opéra et des Italiens venaient lui apporter un nouveau témoignage de respectueuse sympathie. Ces petites fêtes étaient suivies d'un dîner, et c'est à une réunion de ce genre, dont j'ai conservé le plus aimable souvenir, qu'elle voulut bien m'inviter, le 22 novembre 1845.

Elle aimait encore les entretiens littéraires et y faisait preuve d'une érudition des plus variées. Elle aussi avait cultivé la poésie, et le 27 mai 1825, quand Charles X traversa Compiègne pour se rendre à Reims, où son sacre eut lieu le surlendemain, elle s'empressa d'aller le voir passer, et composa une pièce de vers qu'elle dédia à la Duchesse d'Angoulême.

Cette pièce, intitulée *La route de Reims*, se termine ainsi :

Qui ne serait jaloux du sort de notre France ?
Tout s'embellit pour elle au sein de l'espérance.
Français, qu'un noble zèle exposa tant de fois
Aux dangers de la mort pour défendre nos rois,
Ce jour, devient pour nous celui des récompenses.
Charles ! marche vers Rheims appuyé sur nos lances.
Entouré de ses peux, il n'a que des amis !
Nos vœux sont exaucés, tous nos maux sont finis ?....

Elle se faisait gloire, du reste, de proclamer son admiration constante pour la famille des Bourbons et protestait toujours de sa fidélité politique, qu'elle attestait jusqu'au dernier moment, en portant, dans les grandes occasions, la décoration du *Lys*. En cela, elle avait été moins volage que son mari.

Je la vois encore, telle que le crayon si fin d'Aubry-Lecomte l'a représentée en 1836 dans le portrait qu'elle a légué elle-même à la ville de Compiègne peu de temps avant sa mort et qui fait aujourd'hui l'un des ornements de la

La route de Rheims
Dédié à S. a royale madame
la Dauphine

27 mai
Compiègne. La route de Rheims
jour où l'auteur allait voir passer S. M.
Charles Dup se rendant à Rheims

La voilà cette route où tant de rois fameux
allaient se prosterner aux pieds du roy Supreme,
Charles vint à son tour, sur son front radieux
nous allons voir briller le sacre Diadème,
D'un pacte solennel Dieu veut marquer ce jour,
France! réjouis toi, Dieu te protège encore
ne frains plus la foudre espère en son amour
oui! le ciel va bénir ce que la terre adore!

.....
Charles marche vers Rheims appuyé sur vos lances
entouré de ses premiers il n'a que des amis!
nos vœux sont exaucés tous nos vœux sont finis

Par M^{me} Rose Pain
née Legille de Montarley

fin



JOSEPH PAIN
PAR LENOBLE

Bibliothèque municipale. Je ne puis oublier ce port majestueux de la femme de 72 ans ; cet œil plein de vivacité, de feu et d'expression ; cette parole vibrante et énergique ; ce costume quelque peu théâtral dont elle aimait à se revêtir ; cette coiffure étrange, en manière de turban, qui couvrait sa tête, et par dessus tout, l'aménité qu'elle dépensait au profit de quiconque venait chez elle. Je n'oublie pas non plus les confidences qu'elle faisait à ses intimes sur les efforts et les sacrifices qu'elle avait dû s'imposer pour élever son fils et pour en faire ce qu'il était ; combien elle avait eu à lutter pour contenir les élans d'une nature par trop vigoureuse que la raison ne guidait pas ; et, en voyant cet intérieur patriarcal, on était saisi d'un sentiment d'admiration profonde et on ne pouvait que s'écrier : Pauvre mère ! Heureux fils !

En effet, toute la sollicitude de Madame Pain était pour ce fils, et, chose qui n'est pas rare de la part d'une mère, la tendresse chez elle était d'autant plus forte que l'enfant était plus deshérité de la nature.

Aussi, quand elle sentit les approches de la mort, elle songea à assurer le sort de son pauvre Jules. Le confier à une personne étrangère, car elle n'avait plus de parents, c'était une lourde charge ; puis cette personne pouvait elle-même venir à mourir ; le laisser seul, sans surveillance, c'était impossible. Elle s'arrêta donc à un parti qui donnait toutes les garanties désirables. Elle se mit en relation avec l'administration des Hospices de Compiègne, et moyennant l'abandon d'une ferme nommée le Manoir de Boissen, dans le Calvados, cette administration prit, le 5 février 1855, l'engagement d'admettre Jules Pain à titre de pensionnaire, après le décès de sa mère, et de l'entourer de tous les soins que pourrait comporter son état.

Mais ce n'était pas encore assez pour le cœur de cette admirable mère : elle voulut que ses dernières pensées fussent tout entières pour son fils, et, le 8 juillet 1858, alors qu'elle allait atteindre sa quatre-vingt-cinquième année, elle

laissait un testament, véritable chef-d'œuvre de tendresse et de bon sens, dans lequel elle s'exprime ainsi :

« J'ai arrêté avec l'administration des hospices civils de Compiègne diverses conditions relatives à l'avenir de mon fils et je lui ai ménagé une existence douce, facile, et conforme à celle que je lui ai créée jusqu'à aujourd'hui.

« Les engagements pris par l'administration des hospices seront, j'en suis sûre, entièrement exécutés ; mais là ne peuvent se borner mes désirs et mes intentions ; je veux assurer à mon fils des soins affectueux comme ceux que je lui ai sans cesse prodigués.

« Pour cela, profitant de la faculté qui m'est accordée par l'article 397 du code Napoléon, j'ai nommé pour tuteur de mon fils, M. Antoine Céleste Adrien Langlois, économiste des hospices, et pour subrogé-tuteur M. Jean François Durand, ancien chef de bureau au ministère de la marine, à l'amitié duquel je le recommande. M. Durand, dont j'ai su apprécier le dévouement, voudra bien, je l'espère, accepter la petite charge que je lui confie et la remplira, j'en suis convaincue, avec tout le zèle et l'intelligence que je lui connais.

« Je dis charge, car je désire que M. Durand veille sur mon fils, lui procure les distractions dont il pourra avoir besoin, surveille ses actions et, en un mot, lui continue ma tendresse et ma sollicitude.

« Mon fils est bon et généreux ; il aime et craint Dieu et il le sert avec piété. Les principes que je lui ai inculqués l'empêcheront toujours de s'écarter de ses commandements. J'appuie à dessein sur ce dernier point, car je désire que mon fils, bien qu'habitant une communauté religieuse, ne soit astreint à l'accomplissement d'aucune des cérémonies de la religion, ni soumis à la pratique des commandements de l'église catholique, apostolique et romaine, en tant qu'ils pourraient dévier de la ligne de conduite que je lui ai fait suivre à cet égard.

« Les conditions particulières dans lesquelles j'ai placé

mon fils aux hospices le mettent tout à fait en dehors, non pas de la règle généralement adoptée et suivie dans cet établissement, mais de sa stricte observation. Conséquemment, je désire que mon fils ne soit soumis à aucun jeûne, à aucune abstinence, ni forcé de se lever plus tôt qu'il ne le fait habituellement chez moi.

« Je laisserai à mon fils assez de fortune pour qu'il puisse satisfaire à son penchant pour la charité. Il pourra donc sur ses revenus, prendre somme suffisante pour donner aux pauvres et petits orphelins de l'hospice, les récompenses qu'il jugera à propos de leur accorder pour leur travail et leur bonne conduite, et pour procurer aux pauvres de la ville les soulagements qui leur seront nécessaires.

« Mais les récompenses et aumônes ne pourront être faites et délivrées par mon fils qu'avec l'assistance et l'assentiment de son tuteur, en tant que le chiffre dépasserait la somme de vingt-cinq francs qui lui sera remise chaque semaine pour ses menus plaisirs. »

On ne peut vraiment pousser plus loin la prévoyance ni la tendresse.

Sept mois après avoir ainsi consigné ses dernières volontés, madame Pain s'éteignait sans souffrances, le 15 février 1859, dans sa petite maison de la rue d'Alger, et, le jour de son enterrement, une messe funèbre fut chantée par les artistes les plus distingués de la ville.

Quant à Jules Pain, il prit domicile à l'Hospice de Compiègne, dans un pavillon qu'on avait aménagé tout exprès pour lui; il y vécut pendant vingt-deux ans, entouré des soins les plus dévoués de la part de tous ceux qui l'approchèrent, et, le 8 novembre 1881, il mourut à son tour âgé de quatre-vingts ans.

Telle fut madame Pain, qu'on a qualifiée à juste titre de « femme vraiment extraordinaire ». Il m'a semblé qu'il ne suffisait pas que l'un des cimetières de Compiègne renfermât sa dépouille mortelle, et que son portrait demeurât la propriété

de la Ville ; mais qu'il était bon de la faire connaître à ceux qui n'ont pu ni la voir ni lui parler, et de montrer aux générations à venir ce que peut l'amour maternel quand il s'appuie tout à la fois sur le cœur et la raison.
